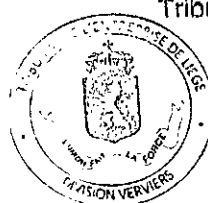




**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé au
Moniteur
belge



Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

09 JAN. 2025

Greffe

N° d'entreprise : BE 0665.656.065

Nom

(en entier) : DS ACTIVITY

(en abrégé) : /

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue Alphonse Sprumont 5, 4801 Stembert

Objet de l'acte : Nominations - Révocations

Lors de la délibération du 23/12/2024, l'assemblée générale a débattu des questions suivantes et a décidé ce qui suit.

1/ Reconduction de SRL EINDHOF comme administrateur non statutaire

L'assemblée générale décide de la reconduction de SRL EINDHOF, ayant son siège à 1910 Kampenhout, Gursomstraat 19, comme administrateur non statutaire, et ce à compter du 23/12/2024. Ce mandat est valable pour une durée déterminée de six ans et prendra fin plus précisément à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice au cours duquel cette durée expire. Le mandat n'est pas rémunéré, à moins que l'assemblée générale n'en décide autrement à la majorité simple.

2/ Reconduction de Joris Crynen en tant que représentant permanent de la personne morale Eindhof SRL

La personne morale Eindhof SRL a reconduit Joris Crynen, demeurant à 1910 Kampenhout, Gursomstraat 19, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de son mandat d'administration au nom et pour le compte de la personne morale, et ce à compter du 23/12/2024.

L'assemblée générale déclare avoir pris connaissance de et approuver la reconduction par la personne morale Eindhof SRL de Joris Crynen en sa qualité de représentant permanent.

3/ Révocation de SRL MIBALDO comme administrateur non statutaire

L'assemblée générale décide de la révocation de SRL MIBALDO, ayant son siège à 9790 Wortegem-Petegem, Kasteelstraat 12, comme administrateur non statutaire, et ce à compter du 23/12/2024. L'assemblée générale donne décharge à cette personne pour l'exercice de son mandat.

4/ Révocation de Michaël Dossche en tant que représentant permanent de la personne morale Mibaldo SRL

La personne morale Mibaldo SRL a révoqué Michaël Dossche, demeurant à 9790 Wortegem-Petegem, Kasteelstraat 12, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de son mandat d'administration au nom et pour le compte de la personne morale, et ce à compter du 23/12/2024.

L'assemblée générale déclare avoir pris connaissance de et approuver la révocation par la personne morale Mibaldo SRL de Michaël Dossche en sa qualité de représentant permanent.

5/ Nomination de SRL KEMIDO comme administrateur non statutaire

L'assemblée générale décide de la nomination de SRL KEMIDO, ayant son siège à Kampenhout 1910, Gursomstraat 19, comme administrateur non statutaire, et ce à compter du 23/12/2024. Ce mandat est valable pour une durée déterminée de six ans et prendra fin plus précisément à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice au cours duquel cette durée expire. Le mandat n'est pas rémunéré, à moins que l'assemblée générale n'en décide autrement à la majorité simple.

6/ Nomination de Isabelle De Schutter en tant que représentant permanent de la personne morale Kemido SRL

La personne morale Kemido SRL a nommé Isabelle De Schutter, demeurant à 1910 Kampenhout, Gursomstraat 19, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de son mandat d'administration au nom et pour le compte de la personne morale, et ce à compter du 23/12/2024.

L'assemblée générale déclare avoir pris connaissance de et approuver la nomination par la personne morale Kemido SRL de Isabelle De Schutter en sa qualité de représentant permanent.

Lors de la délibération du 23/12/2024, l'organe d'administration a débattu des questions suivantes et a décidé ce qui suit.

a/ Reconduction de SRL EINDHOF comme administrateur délégué

L'organe d'administration décide de la reconduction de SRL EINDHOF, ayant son siège à 1910 Kampenhout, Gursomstraat 19, comme administrateur délégué, et ce à compter du 23/12/2024. Ce mandat est valable pour une durée déterminée de six ans et prendra fin plus précisément à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice au cours duquel cette durée expire.

b/ Reconduction de Joris Crynen en tant que représentant permanent de la personne morale Eindhoven SRL

La personne morale Eindhoven SRL a reconduit Joris Crynen, demeurant à 1910 Kampenhout, Gursomstraat 19, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de son mandat d'administration au nom et pour le compte de la personne morale, et ce à compter du 23/12/2024.

L'organe d'administration déclare avoir pris connaissance de et approuver la reconduction par la personne morale Eindhoven SRL de Joris Crynen en tant que représentant permanent.

Déposé en même temps : le procès-verbal de l'assemblée générale du 23/12/2024.

Pour la société
Eindhoven SRL représenté en permanence par Joris Crynen
Administrateur